



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2475

L'an Deux Mille Vingt et deux et le 28 du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 424

Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59

Présents et représentés eau et assainissement : 141

Quorum : 186.86

(crise sanitaire)

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 170.53

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 1.50

***ABSTENTION (compétences eau et assainissement) :
9.88***

NON VOTANTS : 21.10

Objet

Budget assainissement collectif : Approbation du compte administratif 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	2 245 377,83 €
Résultat reporté	800 000, 00 €
Résultat de clôture	3 045 377,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	- 2 139 127,13 €
Résultat reporté	2 871 810,49 €
Résultat de clôture	732 683,36 €
RESULTAT CUMULE	
Total cumulé	3 778 061,19 €

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

Le compte administratif 2021 du budget assainissement collectif.

ADOpte

à la majorité Le compte administratif 2021 du budget assainissement collectif.

Je soussigné, Jacques ESCADE, 7ème Vice-Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

* *

*

Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
Jacques ESCANDE

Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
Jacques ESCANDE

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

